

AVIS

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique :
 - sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme applicable sur la commune de

Jassans-Riottier et visant à autoriser la réalisation d'un projet hôtelier et de réception au sein du parc du Château de Cillyer sis à Jassans-Riottier.

Les modifications apportées au Plan Local d'Urbanisme concernent principalement des évolutions relatives au PADD, au règlement, au zonage et aux orientations d'aménagement et de programmation.

Le siège de l'enquête se situe dans les locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône 115, rue Paul Bert - 69400 Villefranche-sur-Saône.

Monsieur Denis SIDOT a été désigné Commissaire-Enquêteur par décision n°E19000122/69 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Lyon en date du 16 mai 2019

L'enquête sera ouverte le mercredi 4 septembre 2019 à 8h30 pour une durée de 31 jours, soit jusqu'au 4 octobre à 17h30.

Un avis portant les indications mentionnées à l'article R 123.9 du code de l'environnement est publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans les départements du Rhône et de l'Ain :

- Le Progrès
- Le Patriote.

Cet avis est également publié par voie d'affichage à la mairie de Jassans-Riottier, sur les panneaux d'information municipale ainsi que dans les locaux administratifs de la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône (15) quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Ces affichages seront conformes en termes de dimensions à celles fixées à l'article 1 de l'arrêté du 24 avril 2012.

Du 4 septembre 2019 au 4 octobre 2019 inclus, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier aux heures habituelles d'ouverture sous réserve des jours de fermetures exceptionnelles notamment liées aux fêtes :

- en mairie de Jassans Riottier 333, rue de la Mairie : Lundi au Vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30, Samedi de 10h00 à 12h00
- à la CAVBS, 115, rue Paul Bert - 69400 Villefranche S/S du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

La consultation gratuite du dossier d'enquête version numérique se fera à partir des postes informatiques à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête et comportant la version numérique mise en ligne :

- en Mairie de 01480 Jassans-Riottier - 333, rue de la Mairie, aux jours et heures ci-dessus indiquées

- dans les locaux administratifs de la CAVBS, (accès à l'accueil au 1^{er} étage) 115, rue Paul Bert - 69400 Villefranche S/S : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

- Sur le site internet : www.agglo-villefranche.fr.

Le dossier d'enquête sous forme numérique ainsi que le registre dématérialisé pourront être consultés sur le site internet <http://projet-miseencompatibilite-plu-jassans-riottier.enquetepublique.net>

Avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en adressant sa demande à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône - 115, rue Paul Bert - 69400 Villefranche-sur-Saône.

Le coût de la reproduction du dossier d'enquête sera déterminé en application des tarifs votés par le conseil communautaire et mentionnés dans la délibération n° 08/16 du 27 octobre 2008. Le demandeur devra s'acquitter de cette somme avant tout envoi du dossier d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et tenu à sa disposition à la mairie de Jassans-Riottier.

Toute correspondance relative à l'enquête devra être adressée à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur aux adresses suivantes :

- Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône - 115, rue Paul Bert - 69400 - Villefranche-sur-Saône et/ou
- Mairie de 01480 Jassans-Riottier, 333, rue de la Mairie

Le public peut également transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse suivante :

projet-miseencompatibilite-plu-jassans-riottier@enquetepublique.net

Ou faire part de ses remarques sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :

<http://projet-miseencompatibilite-plu-jassans-riottier.enquetepublique.net>

Le public, sur ce même registre dématérialisé, aura la possibilité de consulter les observations déjà déposées.

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Jassans-Riottier pour recevoir ses observations ;

- Mercredi 4 septembre 2019 de 13h00 à 16h00 ;
- Vendredi 20 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 ;
- Vendredi 4 octobre de 14h30 à 17h30.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête aux heures habituelles d'ouverture, dans les lieux précités à l'article 5 pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, soit jusqu'au 4 octobre 2020 inclus.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur pourront être consultés au siège de la CAVBS, 115, rue Paul Bert - 69400 Villefranche S/S et sur le site internet de la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône : www.agglo-villefranche.fr et cela pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, soit jusqu'au 4 octobre 2020 inclus.

Les informations relatives au projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme applicable sur la commune de Jassans-Riottier peuvent être obtenues auprès de Monsieur Sylvain MICHEL, responsable du service aménagement de l'espace à la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, 115, rue Paul Bert - 69400 Villefranche-sur-Saône. Tel : 04.74.68.23.08.

Le conseil communautaire, assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, a compétence pour approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme par délibération.

162988400

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

Par acte SSP du 17/06/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :**

SCI Aïna

Objet social : La location d'immeubles nus, l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

Siège social : 565, rue de la Mairie - 01120 Thil.

Capital : 500 euros

Durée : 99 ans

Gérance : M. DOMITILE Jean Ludovic, demeurant 14, impasse Madiel 97424 Piton-Saint-Leu

Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Bourg-en-Bresse.

163052200

Nomination commissaires aux comptes

**RESTAURATION POUR COLLECTIVITES
RPC**

Société par Actions Simplifiée au capital de 138 000 euros
Siège social : Zone Artisanale Lavy - 01570 Manziat
392 562 450 R.C.S.Bourg-en-Bresse

Aux termes d'une délibération en date du 7 juin 2019, l'assemblée générale mixte des associés a pris acte de la démission de Mme Isabelle DELYON, Commissaire aux comptes titulaire et de son remplacement d'office par le Commissaire aux comptes suppléant, la SAS EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT ayant siège 37, Rue Elsa Triolet - Parc Valmy à 21000 Dijon pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, puis elle a nommé en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant, M. Christophe ZAEGEL domicilié CAP 360 - 8, Allée des Chevreuils à 69380 Lissieu, pour la durée restant à courir de son prédécesseur.

Pour avis

162794400

IMPACT IMMOBILIER

Société par actions simplifiée
au capital de 107 015 euros

Siège social : Feillens (01570) - 380, Grande Rue
385 348 834 RCS Bourg-en-Bresse

Par AG du 28/06/2019, il a été décidé de ne pas renouveler la société AUDIT EUROPE COMMISSARIAT dans ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire et Monsieur Bernard CHAMBON dans ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bourg-en-Bresse.

Pour avis, Le représentant légal

162973500

Transmission universelle de patrimoine

Par décision du 24 juillet 2019, la société **CarPostal France** (SAS au capital de 18 200 000 euros, à Saint-Priest (69800), Technoland - 8, allée du Piémont - 451 427 637 RCS Lyon), associée unique de la société **CarPostal Bourg-en-Bresse** (SAS au capital de 190 000 euros, ayant son siège social 8 rue Jean Gutenberg - Cenord 01000 Bourg-en-Bresse 492 767 462 RCS Bourg-en-Bresse) a décidé la dissolution anticipée de ladite société CarPostal Bourg-en-Bresse, par application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil, et pris acte de ce que cette dissolution sans liquidation emportera transmission universelle du patrimoine de la société CarPostal Bourg-en-Bresse au profit de la société CarPostal France, son associée unique, à l'issue du délai d'opposition des créanciers. Les oppositions des créanciers devront être présentées devant le Tribunal de Commerce de Bourg-en-Bresse, dans le délai légal à compter de la publication du présent avis, conformément aux dispositions de l'article précité et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978.

Pour avis

162609300

VOTRE CONTACT

04 72 22 24 25

lpral@leprogres.fr

LE MAGAZINE DES SPÉCIALITÉS, DES RECETTES, DES PRODUITS ET DES VINS DE MA RÉGION

À TABLE!

EXCLUSIF Six femmes chefs de notre région réunies pour un menu gourmand et pétillant

ET TOUJOURS Des rencontres, des balades gourmandes, des recettes, des conseils de chefs

N°4 en vente chez votre marchand de journaux

LE PROGRÈS